

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 15, 16 et 17 février 2016

**2016 DAE 78** Signature d'une convention avec les villes de Gdansk (Pologne), Braga (Portugal), Milan (Italie), Turin (Italie) relative à la participation de Paris au programme opérationnel URBACT III - BSInno.

**Mme Antoinette GUHL et M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.**

-----

#### Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer une convention avec les villes de Gdansk (Pologne), Braga (Portugal), Milan (Italie), Turin (Italie) relative à la participation de Paris au programme opérationnel URBACT III - BSInno ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission, et par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention relative à la participation de Paris au programme opérationnel URBACT III - BSInno avec les villes de Gdansk (Pologne), Braga (Portugal), Milan (Italie), Turin (Italie) sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondante, soit un montant total de 8.794,50 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016.

Article 3 : Les recettes correspondantes, de 6.156,50 euros au maximum au titre de la contribution du FEDER, seront constatées au chapitre 74 du budget de fonctionnement 2016 ou suivant de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**